



Accident de moto pas en regle mais pas en cause de l'accident.

Par **loai31**, le **13/08/2015** à **01:15**

Bonsoir j'ai eu un grave accident de moto (gros cube tmax) en mars 2015.
J'étais en moto une voiture ma couper la route la priorité a droite et a grillé le feu.
Cette personne n'était pas en règle ni assurance ni permis et alcoolisé sous et n'a rien eu pas rapport a l'accident ni subi pas de choc rien.
Moi j'étais pas en règle pas d'assurance pas de permis mais sobre.
Suite a cette accident j'ai été admis a l'hôpital avec une fracture fermée au fémur, fracture ouverte du tibia et péronnet, perte de peau et de chair.
Ensuite j'ai subi une greffe de peau je suis resté 1 mois et demi a l'hôpital dans un état second et ensuite j'ai fait 2 mois et demi dans un centre de rééducation.
Je suis toujours dans une situation compliquée j'ai du mal a marcher je ne peut pas travaillé même reprendre les cours, j'ai 20 ans.
A combien je peut prétendre comme indemnité et es ce que tout sera pris en compte mon véhicule le garagiste et tout les frais engendrer seront pris ?

Par **moisse**, le **13/08/2015** à **07:12**

Le problème est que vous allez devoir vous débrouiller tout seul.
Je vous conseille vivement de vous rapprocher d'une association d'aide aux victimes.

Par **Lag0**, le **13/08/2015** à **08:07**

Bonjour,
A ce niveau, un avocat serait certainement une aide précieuse...

Par **moisse**, le **13/08/2015** à **09:32**

C'est pour cela que je préconise en premier lieu une association d'aide aux victimes, une association de motards...qui pourront peut-être conseiller des avocats un peu rompus dans ce genre de dossier.

Par **chaber**, le **13/08/2015** à **09:37**

bonjour

Un avocat spécialisé dans les indemnisations d'accidents corporels aura accès au rapport dressé par les forces de l'ordre